

**NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET  
LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS  
INSTITUTIONNELLES**

**DÉCLARATION RELATIVE À L'APPARIEMENT**

Destinataires: Toutes les parties à l'appariement agissant  
au nom de, ou exécutant une opération  
avec :

**Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.**

La présente déclaration relative à l'appariement est fournie conformément aux dispositions de la *Norme Canadienne 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles et l'Instruction complémentaire 24-101CP* (la « Norme canadienne »). Cette déclaration s'applique à toutes les opérations qui sont assujetties à la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établi, que nous conservons et appliquons des politiques et des procédures conçues pour réaliser l'appariement conformément aux dispositions de la Norme canadienne.

Signé le 26 mai 2014



Michel Laurin  
Président et chef de l'exploitation